

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 8

Artikel: L'homme face à la civilisation industrielle
Autor: Soler, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

examen impartial des faits se révèle nécessaire dans l'intérêt public. Le droit de créer une commission d'enquête n'est appliqué que rarement et seulement dans des cas de force majeure.

Cette commission d'enquête ne joue aucun rôle dans la procédure de conciliation ou d'arbitrage, elle ne peut faire respecter une décision prise, mais elle peut donner des directives qui peuvent servir de base à des accords possibles.

Il existe une autre procédure d'enquête dont le ministre peut faire usage: il nomme un comité d'enquête et ce comité recherche les causes et les circonstances des différends et dresse un rapport pour le ministre, qui n'est pas tenu d'en référer au Parlement.

L'homme face à la civilisation industrielle

Par *Pierre Soler*

Le nombre des êtres humains augmente, et il a particulièrement augmenté ce siècle, en dépit des deux guerres qu'a connues le monde.

En Suisse, la population des villes a pratiquement doublé depuis cent ans, à la suite du phénomène industriel qui vide les campagnes au profit des cités, de l'apparition de la machine et de la ruée vers les usines qu'elle a engendrées.

Les villes sont devenues des monstres ou s'empilent, s'entassent les hommes soumis à l'agitation, aux transports interminables, à la promiscuité, à l'air saturé de miasmes, à la nourriture en série... et même à de nouvelles maladies.

Soumis aussi au bruit. Autre facteur de détraquement de l'individu, le pire peut-être et le plus insidieux.

*

Le bruit s'est répandu partout. En ville, sur les lieux de travail, dans les intérieurs, à la campagne même. La radio, les automobiles ou cyclomoteurs, les avions, tous les appareils à moteur, qu'ils soient ménagers ou non, les machines ont accru le bruit ambiant. Développement du trafic ferroviaire ou automobile, aérien, mécanisation de tous les travaux, y compris des champs, multiplication des ascenseurs comme des vide-ordures... le bruit gagne et empiète même sur notre sommeil, rendant plus difficile l'élimination de la fatigue nerveuse.

Un savant affirme que le bruit qui nous entoure a augmenté progressivement au cours des dernières décennies d'au moins plusieurs dizaines de décibels.

Ce n'est pas sans dommages pour notre organisme...

*

Un motocycliste pétaradant sur son engin n'est pas incommodé par son bruit, un téléspectateur devant son écran animé et hurlant n'est pas gêné, l'homme au marteau pneumatique ne semble pas irrité... mais le même motocycliste ne supportera pas le même bruit du même engin conduit par un autre, le téléspectateur se plaindra, son poste fermé, du bruit de la télévision de son voisin! Je connais un agent de maîtrise d'une grande imprimerie qui circule toute la journée dans le vacarme des rotatives sans paraître incommodé et qui, le soir, chez lui, ne supporte pas le bruit d'une fourchette tombant à terre.

Le bruit gênant, c'est le bruit des autres. Son propre vacarme n'irrite personne, du moins visiblement. En fait, les vibrations sont transmises au tympan par l'air, puis par l'intermédiaire des osselets à l'oreille interne et, de là, transformées en influx nerveux conduit au cerveau par le nerf acoustique.

Donc, tout bruit atteint le cerveau.

Il ne peut donc suffire de se rassurer en se déclarant nullement touché par les bruits; ce n'est qu'une illusion supplémentaire.

Il faut s'en rapporter aux tableaux élaborés scientifiquement par des appareils de mesure qui ne sont pas de mauvaise humeur, mais exacts. Car les sons, même inaudibles, agissent sur l'organisme au point que leur action continue, même chez les sourds.

Au répertoire des bruits modernes et de leur intensité, il faut accoler le tableau généralement admis de leurs effets: bruits inférieurs à 30 décibels (dB): négligeables; bruits compris entre 30 et 65 dB: réactions physiologiques; bruits compris entre 65 et 80 dB: perturbations physiologiques et psychiques; bruits compris entre 80 et 95 dB: troubles physiologiques et psychologiques importants, traumatismes auditifs possibles; bruits supérieurs à 95 dB: traumatismes auditifs certains.

La conclusion s'impose: que nous en paraissions incommodés ou non, nous sommes tous touchés, plus ou moins longuement, plus ou moins profondément, mais tous touchés.

*

Comment se défendre contre les bruits? A moins de vivre la tête dans un édredon ou avec des boules de cire dans les oreilles, ce qui n'est ni très élégant ni très pratique; c'est avant qu'ils parviennent aux oreilles qu'il faut éliminer les bruits.

Et c'est d'abord, toujours, à la source qu'il faut les traquer.

En remplaçant le rivetage par la soudure, le moteur à explosion par le moteur électrique, en améliorant la qualité de construction des machines par une meilleure fixation des capots de protection, des tôles plus épaisses, un usinage plus précis, tout ingénieur vous confirmera qu'il est tout à fait possible d'atténuer les émissions de bruit.

Lorsque l'on ne peut éviter la production de bruit, c'est alors sa propagation qu'il faut limiter. Trois méthodes: l'insonorisation, l'absorption, l'isolation.

Le tohu-bohu d'une machine, ses frottements et ses chocs sont étouffés par un capot en tôle épaisse, intérieurement garni de matériaux spéciaux, extérieurement revêtu d'un enduit.

La solution est évidemment inapplicable aux machines qui nécessitent de fréquentes interventions; il faut avoir recours alors à l'absorption. Des panneaux résonnants suspendus au plafond ou disposés en paravents qui « usent » le bruit.

Quant à l'isolation, elle permet de créer un local calme dans une zone agitée par des revêtements étanches, des cloisons à éléments multiples, des planchers flottants.

Mais la lutte contre l'envahissement du bruit dans le secteur industriel oblige, dans chaque cas, à une solution adaptée, et ces trois méthodes ne sont là qu'à titre d'indication: il est fréquent d'avoir à les utiliser simultanément.

Plus évidentes sont des possibilités chez soi, dans son appartement, ce que les spécialistes appellent le « conditionnement acoustique ».

*

Avant tout, une grande loi à ne jamais oublier: pour insonoriser un appartement en construction, il n'en coûte guère environ qu'un supplément de 1%. En revanche, pour insonoriser un appartement terminé, il faut compter 10% de son prix de revient.

A partir de là, pour les futurs copropriétaires ou locataires, tout est clair. Pour les uns comme les autres, obtenir que toute maison en construction soit insonorisée relève de la plus simple nécessité.

Mais si l'appartement, quoique neuf, est terminé ou si dans l'immeuble plus ancien les bruits modernes entrent de plus en plus violemment sans demander l'autorisation, les solutions existent.

Le mieux, pour éviter les bruits montants, c'est, bien sûr, un plancher flottant. Soit sur un sol normal un isolant type laine de roche, recouvert par une dalle flottante, finalement recouverte à son tour d'un plancher ou de tout autre matériau de votre choix. Mais attention! Tous les avantages seraient perdus si le plancher touchait aux murs, et une plinthe avancée masquera ce mince vide entre murs et planchers. Un plafond suspendu ne fera qu'améliorer le résultat.

Mais déjà une bonne moquette, lourde, épaisse, donnera un agréable silence relatif.

Par où pénètrent les bruits? Par les portes et les fenêtres aussi. La vitre composée d'un assemblage de deux ou trois feuilles de verre séparés par un matelas d'air hydrofugé et jointes hermétiquement est maintenant d'un usage courant. L'isolation phonique équivaut à celle d'un mur, trois fois plus efficace que celle d'une vitre ordinaire.

Pour la porte, le premier soin sera d'assurer une adhésion parfaite du battant grâce à ces bourrelets de plastique adhésifs en vente partout. Si votre entrée est affublée d'une de ces portes récentes au nom chantant d'« isoplanes », partout installées maintenant, si sonores que fermées ou ouvertes elles laissent passer autant de bruit, le premier objectif sera de plaquer sur le panneau intérieur un ou plusieurs panneaux poreux composés d'éléments absorbants: fibres de bois, laines minérales, revêtements alvéolaires. Il n'y a que l'embarras du choix chez les spécialistes.

Dernier problème, le plus ennuyeux aussi: les conduites d'eau. Qu'un robinet chante deux étages plus bas, passe, mais que sa chanson remonte jusqu'à votre salle de bains, par la tuyauterie, c'est particulièrement énervant le soir quand on aspire au calme. Pour peu qu'il y ait de nombreux appartements dans l'immeuble, que dans chacun les robinets déchaînent des gazouillis ou des cris rauques, ce peut devenir si exaspérant que le ménage s'en ressente ou qu'un cachet soit nécessaire pour dormir. C'est ce qui est arrivé à un ingénieur de mes amis, qui m'a fourni la solution: des brise-sons intercalés sur les tuyauteries, appareils à membranes et chambres de résonance, qui cassent la transmission.

C'est onéreux... mais moins coûteux qu'une dépression nerveuse.

*

Nos ancêtres, avec leurs tapisseries, tentures, plafonds en bois et leurs portes et murs lourds étaient mieux défendus contre le bruit que nous... alors que nous évoluons dans une cacophonie grandissante.

La lutte contre le bruit dans la vie moderne, paradoxalement, est à peine entamée. Avides de confort, nous baignons dans une ambiance bruyante, non seulement déplaisante, mais dangereuse pour la santé.

Le silence est d'or, l'oublier serait coupable.

Au fil de l'actualité

La déformation du 1^{er} mai

Nous avons eu déjà l'occasion de déplorer l'émission spéciale du deuxième programme abandonnée par Radio-Genève à des syndicalistes chrétiens à l'occasion de la fête du 1^{er} Mai.

Il s'agit là, en effet, d'un abus de pouvoir qui n'enlève absolument rien à la grandeur de cette journée de revendications ouvrières, mais nuit à l'autorité et au prestige de la radio de notre région de langue française. Ceux qui sont responsables de cette lamentable